

DECISION N° **000531** /D/MINADER/CAB du **02 MARS 2020**

Portant nomination du Coordonnateur National du Projet de Développement de la Riziculture Pluviale dans les Plateaux en zone Forestière à Pluviométrie Bimodale (PRODERIP).

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,**

- Vu la Constitution ;
  - Vu le Décret N° 2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
  - Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
  - Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
  - Vu la convention entre Etat du Cameroun (MINADER-MINEPAT) et la Japan International Cooperation Agency (JICA) du 10 mai 2016, relative au développement de la riziculture pluviale ;
  - Vu la circulaire N° 00008349/C/MINFI du 31 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;
- Considérant les nécessités de service ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** Est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, nommé au poste de responsabilité ci-après au PRODERIP :

**Coordonnateur National :** Monsieur **FOLEACK TSOPKENG Emile**, Ingénieur des Travaux d'Agriculture, **matricule, 551597-S**, précédemment Coordonnateur Adjoint au PRODERIP, en remplacement de Monsieur **VUNDI Fidèle Magloire**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2 :** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



  
**Gabriel MBAIROBE**